

2022 PP 26 Don à la BSPP de matériel pédagogique par l'Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires Rives de Paris.

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel le préfet de police soumet à son approbation les modalités de la convention entre la BSPP et l'Association pour le crédit et l'épargne des fonctionnaires rives de Paris (ACEF Rives de Paris) relative au don d'une porte pédagogique d'effraction accordé par ladite association ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1^{er}

Est approuvée la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, relative au don en nature accordé à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris par l'association pour le crédit et l'épargne des fonctionnaires Rives de Paris. Ce don, constitué d'une porte pédagogique d'effraction, est évalué à 7 389,60 € TTC, incluant le coût de la porte, les accessoires et la livraison.

Article 2

Le préfet de police est autorisé à signer ladite convention.

